VILLE D'APT

VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20260814-001361-AR
Date de télétransmission : 14/08/2026
Date de réception préfecture : 14/08/2026

RÉFÉRENCE
N° 001361

Tarifs buvette "Festival Tréteaux de nuit 2026"

Publié le :
17/09/2026

Vu l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Vu, la délibération GF/CR n° 3358 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant, que la ville d'Apt organise, dans le cadre du Festival des Tréteaux de nuit, un spectacle d'humour « Mathieu Madénian » dans la cour de Giono/Bosco à Apt,

Considérant, la nécessité de proposer un espace buvette lors de cet événement.

DÉCIDE

Article 1 :

La mise en place des tarifs boissons pour le spectacle « Mathieu Madénian » dans la cour de Giono/Bosco à Apt :

- Eau plate : 1 €
- Soda : 2 €
- Bière : 2,50 €

Article 2 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à Apt, le 07/08/2026

Jean AILLAUD
Maire d'Apt

VILLE D'APT SERVICE CULTUREL